



ACORUS CALAMUS

Noms communs : Acore calame, Acore aromatique, Roseau aromatique

Catégorie : FLORE

Famille : *Acoraceae*

Milieu: Berges des cours d'eau, étangs, mares, rivières et voies navigables

Origine géographique : Asie - Proche-Orient

Nom Anglais : Sweet-flag

Auteur : Linné, 1753

Introduction en France : Métropole et outre-mer

MODALITÉS DE GESTION

Aucune référence identifiée citant des interventions de régulation de l'espèce.

Aucune méthode de gestion spécifique connue actuellement.

Cette espèce de bordure des eaux peu profondes est souvent présente en peuplements peu étendus et très étroits et rarement monospécifiques le long des cours d'eaux et canaux. Selon Driscoll (1975) et George (1976), l'espèce ne résiste pas à des dragages fréquents de chenaux de drainage (Angleterre).

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

L'Acore calame a été introduit dans de nombreux pays à des fins médicinales (utilisation des feuilles et des rhizomes comme médicament) ou esthétique à cause de sa fleur. En Europe, l'espèce a été introduite pour la première fois en Allemagne en 1588 et cultivée en Angleterre à partir de 1596, d'où par la suite elle a été introduite en France et en Belgique, par des échanges entre botanistes ([Invabio](#)). Aux Etats-Unis, également introduite comme plante médicinale au 19^{ème} siècle, elle a été observée en milieu naturel vers la fin du siècle. Tout d'abord largement utilisée elle n'a actuellement aucune importance économique.

Aux Etats-Unis et au Canada, l'espèce entre en compétition avec d'autres espèces d'*Araceae* comme *Acorus americanus* et *Iris pseudacorus* ([Nemesis, 2005](#)). *A. calamus* est très répandu dans l'est des Etats Unis et du Canada où elle semble avoir remplacé l'espèce indigène mais cette concurrence et les réponses des deux espèces aux perturbations anthropiques et aux contraintes environnementales n'ont pas été étudiées. Il semble en être de même pour la concurrence entre *A. calamus* et *Iris pseudacorus* (autre espèce exotique en Amérique) dans des zones humides de la rivière Potomac (côte Est des Etats-Unis) où *A. calamus* semble remplacer l'autre espèce dans la plupart des sites étudiés. Aucune indication n'est disponible sur des projets de régulation de l'espèce ([Nemesis, 2005](#)).

Répartitions :

[En France](#)

[En Europe](#)

Contributions : Alain Dutartre, expert indépendant

Date de rédaction : 10/07/2016, version 2

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement. [Invabio](#)

[INPN](#)

[DAISIE](#)

[GB NNSS](#)

[Nemesis](#) (National exotic Marine and Estuarine Species Information system)

Motley, T. J. 1994. The ethnobotany of sweet flag, *Acorus calamus* (Araceae). *Economic Botany* 48(4): 397-412.

Driscoll R. J., 1975. Factors affecting the status of aquatic macrophytes in drainage dykes in Broadland. Report, Nature Conservancy Council, Norwich, UK.

George M., 1976. Mechanical methods of weed control in watercourses – an ecologist's view. Proceedings Symposium on aquatic herbicides, British Crop Protection Council, Monograph N°16, 91 – 99.

[Pai, A., 2005. The population ecology of a perennial clonal herb *Acorus calamus* L. \(Acoraceae\) in Southeast Ohio, USA. 153 pp.](#)

Espèce inscrite sur la [Liste des organismes nuisibles dont l'introduction est interdite en Nouvelle-Calédonie : Article 1](#)

CITATION

GT IBMA. 2016. *Acorus calamus*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.

